



# PROCÈS-VERBAL N°6

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

<b>Réunion du :</b>	<b>03/05/2024 à 9H30</b>
<b>à :</b>	<b>Ligue Centre-Val de Loire de Football</b>
<b>Présidence :</b>	<b>M. Alain DESOEUVRES</b>
<b>Présents :</b>	<b>Mrs Jean-Claude CLOUVET (18), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Guy MALBRAND</b>
<b>Excusés :</b>	<b>Mme Cindie HUDE, Assistante de direction – Mr Frédéric DEMAY – Jean Claude BAYARRI (28) – Jean Paul MARCHAL (FAFA)</b>
<b>Assistent :</b>	<b>Mme Sylvie GUILBAUDAUD, secrétaire District 18 – Mr Gilbert BECU (45)</b>

### La CRTIS

- ✓ *Bienvenue à Charline, ce 13 Avril, et félicitations aux parents dont Cindie, la maman est notre assistante de direction au sein de la CRTIS*
- ✓ *Informé du décès de la maman de Michèle MALBRAND, l'épouse de Guy MALBRAND, La CRTIS présente à Guy MALBRAND et son épouse ses sincères condoléances, s'associe à leur peine et les assure de toute sa sympathie.*

### Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives  
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives  
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives  
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public  
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité  
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum  
SYN : terrain synthétique  
PN : Pelouse naturelle  
M<sup>2</sup> HS : surface hors sanitaire  
API : Avis préalable installation  
APE : Avis pour éclairage



Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation

**A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :**

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

**POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE**

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y va des finances de vos communes  
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

**Travaux CRTIS jusqu'au 30/06/2024**

- ❖ Classements des installations à faire en 2024 (01/01 au 31/12) (transmis CRTIS)
- ❖ Pré-étude des équipements chez les possibles **accédants en Mars et début Mai** (R1 – R2 – D1)
- ❖ Classements des éclairages (Faire listing de ceux non utilisés)
- ❖ Etude des API et APE
- ❖ **« Opération récupération de données pour Stadium » :**  
**Mail mairie, mail service des sports, mail club – numéro téléphone service technique**
- ❖ Prévoir bilan CRTIS de la mandature pour le Comité de Ligue en juin

**POSSIBLES ACCESSIONS au 06/05/2024 (A vérifier)**

**N3 vers N2 >> T2 minimum : MONTLOUIS (Contrôlé le 09/04/2024 par GUY – rapport transmis mairie / Club)**

**R1 vers N3 : C CHARTRES F (Delarue > T3)**

**R2 vers R1 >> T3 minimum :**

- ✓ Poule A : **Ouest Tourangeau 2 (SAVONNIERES – T5. Si accession, matchs à BALLAN) – VIERZON 2 (T2 SYN) - SC AZAY (T3)**
- ✓ Poule B : **MONNAIE US (T4 SYN – contact pris auprès de Mr Freulon) - MALESHERBOIS Sc (T5 – Visite Alain le 07/05/2024) - EB ST CYR (T3)**

**D1 vers R3 >> T4/5 minimum (pas de dérogation possible) :**

- ✓ **18 : US CHARENTON (T5) - AS Chapelloise (ST URSIN > T6) USA LURY (T6 – travaux à vérifier)**
- ✓ **28 : NOGENT LE ROI (T4) - LUCE 2 (T3 SYN)**
- ✓ **36 : US REUILLY (T4) – FC DIORS (T4)**
- ✓ **37 : DESCARTES (T5) - AC AMBOISE (T3) – St PIERRE DES CORPS (T3)**



- ✓ 41 : US VENDOME (T3) – CA STLAURENT-LAFERTE (T5)
- ✓ 45 : SP NEUVILLE (T5) - SMOC 2 (ST JEAN BRAYE >T3 SYN)

D2 vers D1 : gestion District

## RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 28/03/2024, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 5

### ❖ AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD 1 - NNI 370110101

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T2 PN) jusqu'au 30/04/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T2 PN) jusqu'au 31/08/2024, dernier délai.**

La C.F.T.I.S. confirme en date du 18/04/2024, la proposition de classement

### ❖ ORLEANS - GYMNASSE PALAIS DES SPORTS - NNI 452349914

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 24/09/2030.

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 18/04/2034.**

## INFOS : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 .... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

**IMPORTANT** : Adresse mail CRTIS >> [terrains@centre.fff.fr](mailto:terrains@centre.fff.fr)

## District du Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 2 – NNI 181970402

Cette installation est classée T7 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 14/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Dhorbait et Fallat (aire de jeu utilisée en 2 FootA8)

**A la demande de la CDTIS 18, ces équipements ont été classés à date du 0401 soit 21/01/2030**



**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 21/01/2030**

■ **SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 3 – NNI 181970403**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/03//2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2030**

■ **SAINT AMAND MONTROND – STADE DU PRE DES JONCS 4 – NNI 181970404**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/03/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 21/01/2030**

■ **TROUY – STADE MUNICIPAL - NNI 182670101**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 14/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 05/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 05/04/2024
- ✓ Fournir tests in situ (mise à dispo : 14/09/2014)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 14/09/2034 sous réserve des tests in situ avant le 01/10/2024**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

■ **AVORD – STADE GEORGES CHEDIN – NNI 180180101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 16/10/2023 et du document suivant :

- ✓ Reçu photos attestant les 2m50 de sécurité

**Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2033**

■ **SAINT GERMAIN DU PUY – STADE HENRI LUQUET**

- ✓ Rapport de délégué sur les zones de sécurité vis-à-vis de la dalle béton, support des abris touche
- Courrier CRTIS envoyé le 04/05/2024 au propriétaire, club et District**

## **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **9.2 Confirmations de classement**

■ **TROUY – STADE MUNICIPAL - NNI 182670101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 06/04/2024



La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/04/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 05/04/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
  - U1h (EhMin/EhMax): 0,54
  - U2h (Ehin/EhMoy): 0.73
- Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2026**

## District de l'Eure-et-Loir

### 4.6 Divers

**YMONVILLE – Création d'un équipement Vestiaires, tribune et aire de jeu pour T4/3**

- ✓ Avis d'avant-projet transmis à la CC Cœur de Beauce avec remarques le 18/04/2024

**Pour rappel : penser aux API et APE**

### 8. AFFAIRES DIVERSES

**CHARTRES – STADE GALLET – NNI 280850201**

Suite à un rapport de délégué, les bancs de touche ont été réparés

- ✓ Reçu photos

Remerciements

## District de l'Indre

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ BRION – STADE MUNICIPAL – NNI 360260101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 28/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 08/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 23/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 9.2 Confirmations de classement

##### ■ VATAN – STADE LEON FAVREAU 2 – NNI 362300102

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 02/05/2024



La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2023
- ✓ APE du 03/02/2023 pour 161 lux – 0,54 et 0,75

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Champagnat du 28/03/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux
  - U1h (EhMin/EhMax): 0,42
  - U2h (Ehin/EhMoy): 0.66
- Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2028**

## District de l'Indre-et-Loire

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

##### **CHISSEAUX – STADE MAXIMILIEN GUIGNARD – NNI 370730101**

Cette installation n'était plus identifiée sur Stadium depuis la migration

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 16/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Fournillon du 16/04/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ **VOUVRAY – STADE MUNICIPAL 1 - PIERRE LOTHION – NNI 372810101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 18/04/2024
- ✓ Fournir AAC ou AOP

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034**

##### ■ **VOUVRAY – STADE MUNICIPAL – NNI 372810102**

Cette installation est classée T6 – L. ECHENEAU jusqu'au 23/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 17/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mr Freulon du 18/04/2024



**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 03/05/2034**

### **1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement**

#### **LANGAIS – STADE PICHARD GOUJON – NNI 371230101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 06/12/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 18/11/2023 et des documents suivants :

- ✓ Demande d'API du 12/06/2023
- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 18/12/2023
- ✓ AOP du 19/12/2023 – arrêté à 299 personnes

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 09/02/2034 (dossier revu)**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **■ AVOINE – STADE MARCEL VIGNAUD**

- ✓ Courrier du maire en date du 26/03/2024 concernant la clôture du terrain d'honneur (Art 6.3) – club évoluant en N2 et ayant obligation à un T2
- ✓ Dossier scalpage pelouse et drainage – voir si obligation d'API

**Transmis à la CFTIS pour avis**

#### **■ MONTLOUIS – STADE EUGENE CHOLET – NNI 371560101**

- ✓ Contrôle à la demande de la CRTIS afin d'évaluer un niveau T2 pour possible accession en N2
- ✓ Désignés : Mrs Malbrand, Desoeuvres et Freulon le 09/04/2024 à 10h

**Rapport transmis au service API / CFTIS**

### **9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **9.2 Confirmations de classement**

#### **■ NEUVY LE ROI – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 371700102**

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 30/01/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/02/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 09/01/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.72
- Points Bis: conformes



**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026 (dossier revu)**

■ **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY DRUT – NNI 372140101**

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 30/04/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 lux
  - U1h (EhMin/EhMax): 0,73
  - U2h (Ehin/EhMoy): 0.88
- Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/05/2026**

## 10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

■ **JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN**

- ✓ Rapport de délégué sur le banc lui étant attribué + photos

**Courrier de la CRTIS à Mr Goncalves du 07/05/2024 – travaux à suivre**

## District de Loir-et-Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 3 – NNI 411940103**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 4 – NNI 411940104**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 25/03/2024 et des documents suivants :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024
- ✓ AAC du 12/03/2024



**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **PRUNIER EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON – NNI 411850101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 10/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 13/03/2024
- ✓ AAC du 17/08/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **LA VILLE AUX CLERCS – STADE JAMES LACASSAGNE 2 – NNI 412750102**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 02/05/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 19/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260102**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 22/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **MOREE – STADE LOUIS SEJOURNE 2 – NNI 411540102**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 24/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 25/04/2024 suite à la construction de vestiaires avec FAFA et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **MONT PRES CHAMBORD – STADE PIERRE SERVAIN – NNI 411500102**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 11/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 03/05/2034**

### **1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement**

■ **LA VILLE AUX CLERCS – STADE JAMES LACASSAGNE – NNI 412750101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 02/05/2024



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 19/04/2024 suite à la clôture de l'équipement et des bancs de touche et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 18/04/2024
- ✓ AAC du 19/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260101**

Cette installation est classée T5 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 22/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024
- ✓ AAC du 01/04/2014

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **MOREE – STADE LOUIS SEJOURNE – NNI 411540101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 21/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 22/04/2024 suite à la construction de vestiaires avec FAFA et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024
- ✓ AAC du 01/04/2014

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2034**

■ **MONT PRES CHAMBORD – STADE LUCIEN MOLLEREAU – NNI 411500101**

Cette installation est classée T6 jusqu'au 22/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 11/04/2024 et des documents suivants :

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Thenot du 04/04/2024 montrant une emprise foncière et l'ensemble clos depuis
- ✓ Contrôle de Mr Desoeuvres pour la CRTIS le 25/04/2024 avec listing des travaux
- ✓ AAC du 22/07/2010

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2034 sous réserve des travaux demandées avant le 01/09/2024**

### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ **PRUNIER EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON 3 – NNI 411850103**

Cette installation est classée A8 jusqu'au 04/06/2024

- ✓ Demande mairie pour retrait de classement signée du maire en date du 11/04/2024

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASE OCTAVE DALONNEAU – NNI 411949902**



Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034**

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASSE JULES LADOUMEGUE – NNI 411949901**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 13/03/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034**

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – GYMNASSE EDGARD BROSSARD – NNI 411949903**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 17/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 25/03/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Thenot du 12/03/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2034**

■ **LA VILLE AUX CLERCS – SALLE POLYVALENTE – NNI 412759901**

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 02/05/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4 du 19/04/2024

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 18/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 03/05/2034**

■ **MOREE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 411549901**

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 24/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 25/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 17/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034**

## District du Loiret

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement



#### ■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER 2 – NNI 452860102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 08/09/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 SYN du 05/12/2023

- ✓ Reçu tests in situ le 10/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 08/12/2033**

### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

#### ■ ORLEANS – PALAIS DES SPORTS – NNI 452349914

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 24/09/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 02/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 02/04/2024

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 2 et transmet à la CFTIS**

#### ■ PITHIVIERS – GYMNASE SAINT AIGNAN – NNI 452529901

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 15/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 15/04/2024 démontrant la limite de cet équipement
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AOP du 10/04/2024 pour 211 personnes

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 et transmet à la CFTIS**

#### PITHIVIERS – GYMNASE PASTEUR – NNI 452529902

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 du 15/04/2024 et du document suivant :

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 12/04/2024 démontrant la limite de cet équipement
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ AOP du 23/10/2023 pour 374 personnes

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 03/05/2034**

### 8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

#### ■ MALESHERBES – STADE LA FONTAINE A JOIGNEAU – NNI 451910101

- ✓ Club en position d'accession en R1

**Mrs Desoeuvres et Joubert sont désignés pour une visite qui est programmée le 07/05/2024**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE



### 9.1 Classements initiaux

#### ■ BOYNES – COMPLEXE SPORTIF – NNI 450500101

Cet éclairage est une création pour E7 (reprise PV n°4)

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 15/01/2024 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **Zumtobel** pour **E7 LED** et devis en date du 13/04/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Plan d'implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : ALTIS LED G4
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 85 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,78

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ OLIVET – COMPLEXE DU DONJON – 452320102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 26/01/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 19/03/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0,55
- U2h (Ehin/EhMoy): 0.67

Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2028**

#### ■ LE MAHESHERBOIS – STADE DE LA FONTAINE A JOIGNEAU – NNI 451910101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 06/04/2024

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 21/03/2024



Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 lux
  - U1h (EhMin/EhMax): 0,57
  - U2h (Ehin/EhMoy): 0.75
- Points Bis: conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 03/05/2026**

- 
- **PROCHAINE REUNION le 02/06/2024**
  - **DOSSIER A RECEVOIR avant le 28/05/2024**

**Le Président CRTIS  
Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance  
Guy MALBRAND**

**Publié le 27/05/2024**